

Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/C.5/46/34
7 novembre 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS



Quarante-sixième session
CINQUIEME COMMISSION
Point 107 de l'ordre du jour

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1992-1993

Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions
adoptées par le Conseil économique et social à ses première
et seconde sessions ordinaires de 1991

Rapport du Secrétaire général

1. Le présent rapport porte sur les dépenses additionnelles découlant des résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à ses première et seconde sessions ordinaires de 1991. Conformément au paragraphe 3 de l'article 31 du règlement intérieur du Conseil, le Conseil a reçu, lorsqu'il y avait lieu, un état des incidences desdites résolutions et décisions sur le budget-programme avant de les adopter. Un état récapitulatif de toutes les résolutions et décisions pour lesquelles un tel état a été présenté figure dans l'annexe au présent rapport.

2. Le montant estimatif des dépenses additionnelles découlant des résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social s'élève à 3 767 300 dollars pour l'année 1991, à 7 468 200 dollars pour l'exercice biennal 1992-1993 et à 1 328 100 dollars pour l'exercice biennal 1994-1995, soit au total 12 563 600 dollars.

3. Le total des ressources prévues, qui doit permettre de couvrir à la fois le coût des services de conférence (5 540 200 dollars) et les autres dépenses (7 023 400 dollars), se répartit comme suit :

	1991	1992-1993	1994-1995	Total
	(En dollars)			
Coût des services de conférence	1 634 000	3 771 400	134 800	5 540 200
Autres dépenses	2 133 300	3 696 800	1 193 300	7 023 400
Total	3 767 300	7 468 200	1 328 100	12 563 600

4. Les prévisions de dépenses pour les services de conférence dont il est fait mention au paragraphe 3 ci-dessus ont été calculées sur la base du coût intégral. En ce qui concerne l'année 1991 (1 634 000 dollars), des crédits avaient été ouverts pour l'exercice biennal 1990-1991 au chapitre 29 (Services de conférence et bibliothèque) 1/ pour financer ces dépenses. En ce qui concerne l'exercice biennal 1992-1993, les prévisions de dépenses pour les services de conférence (3 771 400 dollars) ont été calculées en partant de l'hypothèse que les services requis en l'occurrence ne pourraient pas être assurés par le personnel permanent du Département des services de conférence prévu au chapitre 32 (Services de conférence) 2/ du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993 et qu'il faudrait recruter du personnel supplémentaire pour les réunions. Les ressources en personnel à prévoir à ce titre ne pourront être déterminées qu'au vu du calendrier des conférences pour 1992-1993. Conformément à la pratique établie, les crédits inscrits au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993 ont été calculés compte tenu non seulement des réunions qui étaient déjà connues lors de l'établissement du budget, mais aussi des réunions ou des prolongations de ces réunions susceptibles d'être approuvées ultérieurement, en se fondant sur l'expérience des cinq dernières années. Sur cette base, les résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social ne nécessiteraient pas l'ouverture de crédits additionnels au chapitre 32 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993. En ce qui concerne les dépenses prévues pour l'exercice biennal 1994-1995 (134 800 dollars), il en sera tenu compte lors de l'établissement du projet de budget-programme pour ledit exercice.

5. Les ressources prévues pour couvrir les dépenses autres que celles des services de conférence s'élèvent à 2 133 300 dollars pour l'année 1991 aux chapitres 23, 24 et 27 du budget-programme. Ces dépenses ont déjà été couvertes par les crédits inscrits au budget-programme de l'exercice biennal 1990-1991.

6. Les autres dépenses prévues pour l'exercice biennal 1992-1993 s'élèvent à 3 696 800 dollars. Sur ce total, un montant de 3 626 600 dollars a déjà été inscrit au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993. En conséquence, le montant total des dépenses additionnelles à prévoir pour les activités résultant de décisions prises par les organes délibérants qui ne sont pas inscrites dans le projet de budget-programme et qui nécessitent un prélèvement sur le fonds de réserve s'élève à 70 200 dollars, se répartissant comme suit :

1992-1993

(En dollars)

a) Autres dépenses découlant des résolutions et décisions adoptées par le Conseil	3 696 800
b) Dépenses inscrites dans le projet de budget-programme pour 1992-1993	3 068 200 a/
c) Dépenses financées à l'aide de fonds extrabudgétaires	558 400 b/
d) Dépenses sujettes aux critères régissant l'utilisation du fonds de réserve	70 200

a/ Chapitre 13 (Département des affaires économiques et sociales internationales) (1 432 300 dollars) au titre des activités préparatoires concernant la Conférence internationale sur la population et le développement; chapitre 12 (Programme ordinaire de coopération technique) (102 100 dollars); chapitre 28 (Droits de l'homme) (1 527 300 dollars); et chapitre 31 (Information) (6 500 dollars) au titre des activités concernant les questions relatives aux droits de l'homme.

b/ Chapitre 13 (Département des affaires économiques et sociales internationales) au titre des activités préparatoires concernant la Conférence internationale sur la population et le développement.

7. Le montant de 70 200 dollars, qui correspond aux dépenses sujettes aux critères régissant l'utilisation du fonds de réserve, est demandé au chapitre 22 (Contrôle international des drogues) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993 3/. Le montant ainsi demandé doit permettre de donner suite à la résolution 1991/49, intitulée "Augmentation du nombre des membres de la Commission des stupéfiants" et à la résolution 1991/39, intitulée "Fonctionnement de la Commission des stupéfiants et ordre du jour provisoire de sa trente-cinquième session".

8. Au paragraphe 1 de sa résolution 1991/49, le Conseil a décidé de porter de 40 à 53 le nombre des membres de la Commission. Au paragraphe 2, le Conseil a aussi décidé de pourvoir les 13 nouveaux sièges ainsi créés lors de sa session d'organisation de 1992. Au paragraphe 1 de sa résolution 1991/39, le Conseil a décidé que la Commission se réunirait désormais chaque année pendant une période qui ne dépasserait pas huit jours ouvrables.

9. Les ressources prévues pour la Commission au chapitre 22 (Contrôle international des drogues) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993 comprennent un montant destiné à couvrir les frais de voyage des représentants de 40 Etats Membres qui participent à la douzième session

extraordinaire de la Commission, devant se tenir en 1992, ainsi qu'à sa trente-cinquième session ordinaire. Les frais de voyage des 13 autres membres qui participeront aux deux sessions annuelles de la Commission sont estimés à 70 200 dollars.

10. On se souviendra qu'en vertu des procédures établies par l'Assemblée générale dans ses résolutions 41/213 et 42/211, il est établi pour chaque exercice biennal un fonds de réserve destiné à couvrir les dépenses additionnelles résultant de décisions prises par les organes délibérants et qui ne sont pas inscrites dans le budget-programme. D'autre part, chacun des états des incidences sur le budget-programme et des projets de prévisions révisées devrait donner une indication des dispositions à prévoir au cas où il ne serait pas possible de financer les nouvelles activités proposées par prélèvement sur le fonds de réserve.

11. Au cas où les dépenses additionnelles de 70 200 dollars tenant à ce que le nombre des membres de la Commission des stupéfiants a été porté de 40 à 53 membres ne pourraient être couvertes par prélèvement sur le fonds de réserve, il est proposé de reporter à l'exercice biennal 1994-1995 l'exécution des activités non prioritaires inscrites au chapitre 22 qui sont indiquées ci-après :

Sous-programme 4. Réduction de la demande, coordination et information

Activités :

4. Matériels et services d'information (non prioritaires) : il serait décidé de reporter à l'exercice biennal 1994-1995 l'exécution de certaines activités relevant de cette catégorie.

12. En conclusion, sous réserve des critères régissant l'utilisation du fonds de réserve, il est demandé d'ouvrir un crédit additionnel de 70 000 dollars au chapitre 22 (Contrôle international des drogues) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993.

Notes

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-quatrième session, Supplément No 6 (A/44/6/Rev.1, vol. II).

2/ Ibid., quarante-sixième session, Supplément No 6 (A/46/6/Rev.1, vol. II).

3/ Ibid., vol. I.

Annexe

ETAT RECAPITULATIF DES INCIDENCES PREVUES SUR LE BUDGET-PROGRAMME DES RESOLUTIONS ET DECISIONS
 ADOPTÉES PAR LE CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL EN 1991

(En dollars des Etats-Unis)

Numéro des résolutions et décisions	Titre	Etat des incidences sur le budget-programme	Autres dépenses		Coût des Services de conférence			
			1991	1992-1993 a/	1994-1995 a/	1991	1992-1993 a/	1994-1995 a/
1991/39	Fonctionnement de la Commission des stupéfiants et ordre du jour provisoire de sa trente-cinquième session	E/1991/24	-	-	-	-	134 800	134 800
1991/45	Augmentation du nombre des membres de la Commission des stupéfiants	E/1991/24, E/1991/103/Add.1	-	70 200	70 200	-	-	-
1991/43	Conférence internationale sur la population et le développement	E/1991/47/Add.1	-	1 432 300 b/	1 010 000	-	1 362 700	1 287 600
1991/34	Mise en œuvre du Programme d'action pour la deuxième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale	E/1991/22/Add.1	20 800 c/	-	-	99 400	-	-
1991/35	Question de la jouissance effective, dans tous les pays, des droits économiques, sociaux et culturels proclamés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, et étude des problèmes particuliers que rencontrent les pays en développement dans leurs efforts tendant à la réalisation des droits de l'homme	E/1991/22/Add.1	-	93 200 d/	-	-	228 300	-
1991/236	Le respect des droits de chacun, aussi bien seul qu'en collectivité, à la propriété	E/1991/22/Add.1	62 800 e/	2 700 d/	-	-	-	-
1991/237	Situation des droits de l'homme en Afrique du Sud	E/1991/22/Add.1	268 600 e/	359 200 d/	-	1 272 500	1 554 200	-
1991/238	Personnes déplacées dans leur propre pays	E/1991/22/Add.1	43 900 e/	-	-	-	-	-
1991/440	Torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants : rapport du Rapporteur spécial	E/1991/22/Add.1	39 200 e/	-	-	-	-	-
1991/241	L'indépendance et l'impartialité du pouvoir judiciaire, des jurés et des assessesurs et l'indépendance des avocats	E/1991/22/Add.1	53 400 e/	-	-	-	-	-
1991/242	Question des disparitions forcées ou involontaires	E/1991/22/Add.1	112 700 e/	-	-	-	-	-
1991/243	Question de la détention arbitraire	E/1991/22/Add.1	383 500 e/	997 600 d/	113 100	-	-	-
1991/244	Droits de l'homme et environnement	E/1991/22/Add.1	42 300 e/	4 460 g/	-	-	-	-
1991/245	Application de la Déclaration sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction	E/1991/22/Add.1	20 800 e/	-	-	-	-	-
1991/246	Assistance au Guatemala dans le domaine des droits de l'homme	E/1991/22/Add.1	72 300 e/	13 500 d/	-	-	-	-
1991/247	Rapport du Rapporteur spécial chargé d'examiner les questions se rapportant à la vente d'enfants, à la prostitution des enfants et à la pornographie impliquant des enfants	E/1991/22/Add.1	104 100 e/	34 000 d/	-	-	-	-

/...

Numéro des résolutions et décisions	Titre	Etat des incidences sur le budget-programme	Autres dépenses			Coût des Services de conférence		
			1991	1992-1993 a/	1994-1995 a/	1991	1992-1993 a/	1994-1995 a/
1991/248	Travaux de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités	E/1991/22/Add.1	-	2 700 d/	-	-	-	-
1991/249	Rapport du Groupe de travail sur les populations autochtones de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités	E/1991/22/Add.1	99 000 e/	-	-	124 800	-	-
1991/251	La situation des droits de l'homme dans le Koweït sous occupation iraquienne	E/1991/22/Add.1	82 100 e/	14 200 d/	-	-	-	-
1991/252	La situation des droits de l'homme à Cuba	E/1991/22/Add.1	66 700 e/	13 000 d/	-	-	-	-
1991/253	La situation des droits de l'homme en Roumanie	E/1991/22/Add.1	25 300 e/	-	-	-	-	-
1991/254	Coopération avec les représentants d'organes de l'Organisation des Nations Unies chargés des droits de l'homme	E/1991/22/Add.1	39 200 e/	-	-	-	-	-
1991/255	Exécutions sommaires ou arbitraires	E/1991/22/Add.1	80 800 e/	14 200 d/	-	-	-	-
1991/256	La situation des droits de l'homme en Iraq	E/1991/22/Add.1	66 900 e/	13 100 d/	-	-	-	-
1991/257	La situation des droits de l'homme en El Salvador	E/1991 22/Add.1	81 800 e/	13 500 d/	-	-	-	-
1991/258	La situation des droits de l'homme en Haïti	E/1991/22/Add.1	66 900 e/	13 100 d/	-	-	-	-
1991/259	La situation des droits de l'homme en Afghanistan	E/1991/22/Add.1	102 700 e/	13 700 d/	-	-	-	-
1991/260	La situation des droits de l'homme en Guinée équatoriale	E/1991/22/Add.1	76 500 e/	16 800 d/	-	-	-	-
1991/261	La situation des droits de l'homme dans la République islamique d'Iran	E/1991/22/Add.1	88 200 e/	15 900 d/	-	-	-	-
1991/263	Organisation des travaux de la quarante-huitième session de la Commission des droits de l'homme	E/1991/22/Add.1	-	-	-	-	491 400	-
Total			2 133 300 e/	3 138 400 d/d/	1 193 300	1 634 000	3 771 400	134 800

a/ Aux taux révisés de 1991.

b/ En outre, les dépenses afférentes à la Conférence, d'un montant total de 556 400 dollars, seraient financées au moyen de fonds extras budgétaires.

c/ Les crédits correspondants ont déjà été ouverts au budget-programme de 1990-1991 (chap. 23, 24 et 27).

d/ Dépenses devant être financées au moyen de crédits ouverts au chapitre 28 du projet de budget-programme pour 1992-1993 au titre des activités de caractère durable.